

Procès-verbal de l'assemblée régulière de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 décembre 2011, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller

et

Normand Bélanger, directeur général

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

252-12-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

253-12-11

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 14 NOVEMBRE 2011

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 novembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette assemblée, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 2011 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

254-12-11

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2012 (SÉANCES DE CONSEIL)

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront les lundis (sauf les jours fériés, elle sera alors reportée au lendemain) et celles-ci débuteront à 19 h 30 :

16 janvier	13 février
12 mars	10 avril (mardi)
14 mai	11 juin
9 juillet	10 septembre
9 octobre (mardi)	12 novembre
10 décembre	

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

255-12-11 **GUIGNOLÉE 2011 DES POMPIERS DE FERME-NEUVE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE FERME-NEUVE (paniers de Noël)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme à l'Association des pompiers de Ferme-Neuve et au Centre communautaire de Ferme-Neuve sa participation financière au montant de 250 \$ dans le cadre de la guignolée pour les paniers de Noël 2011.

ADOPTÉE

256-12-11 **SUBVENTION À « ENTRAMIS » (chants de Noël)**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve confirme à l'organisme *Entramis* sa participation financière au montant de 500 \$ dans le cadre des activités de Noël 2011 de l'organisme.

ADOPTÉE

257-12-11 **PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE J'AIME ÇA, TU M'ENCOURAGES !**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à Madame Carmen Lavallée responsable du projet « Connexion compétences » l'implication financière de la municipalité au

montant de 340\$ tel que décrit dans sa correspondance du 28 novembre 2011.

ADOPTÉE

258-12-11 PROGRAMME D'INCITATION À LA PROPRIÉTÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité verse la somme de 10,000 \$ à la Chambre de Commerce à titre de subvention pour leur programme d'incitation à la propriété afin de terminer l'année 2011.

QU'un transfert budgétaire est nécessaire pour le versement de la subvention :

du poste # 02-629-00-971-01 Subv. Organisme sans but lucratif
au poste # 02-621-00-971-01 Promotion relance économique.

ADOPTÉE

259-12-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 123 VISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 123 visant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

260-12-11 ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE (Règlement n° 116)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 116 à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux a été inférieur à 100,000 \$ par palier de gouvernement et que ledit coût des travaux a été versé entièrement par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de la somme autorisé par le MAMROT n'a pas été effectué ;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde de 169,825 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 116 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement n° 116 soit réduit de 169,825 \$ à 0 \$.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

261-12-11

REMBOURSEMENT DE TAXES 2011

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le Directeur général soit autorisé à rembourser les taxes pour les dossiers matricules # 8575 53 9050 au montant de 211.76 \$ puisque le contribuable a payé en double son dernier versement et le dossier # 8966 81 8040 au montant de 195.72 \$ à la suite de correction de l'évaluateur modifiant son évaluation, puisque ceux-ci avaient déjà payé leurs comptes de taxes de l'année courante.

ADOPTÉE

262-12-11

ANNULATION DE TAXES 2007-2011

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le Directeur général soit autorisé à annuler les taxes pour le dossier matricule # 7875 73 5030 au montant de 377.45 \$ puisque le dossier est devenu propriété de la Municipalité et pour faire suite à la correction de l'évaluateur qui modifie le titre de propriété pour les années 2007 à 2011.

ADOPTÉE

263-12-11

BUREAU DE POSTE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve fasse connaître son opposition à toute éventuelle fermeture de service postal sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

264-12-11

CAMPAGNE DE PUBLICITÉ CHAMBRE DE COMMERCE ET MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 830 \$ plus les taxes applicables (TPS 41.50 + TVQ 74.08) pour un total de 945.58 \$, représentant 25 % de la facture soit versée à la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve en paiement de la campagne publicitaire dans le journal *Le Courant des Hautes-Laurentides*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Section administration)

265-12-11

SECOND VERSEMENT POUR L'ACHAT DE LA SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 42,000 \$ soit versée comme second versement pour l'acquisition de la surfaceuse électrique du centre sportif Ben Leduc.

QUE les sommes dues ne soient versées qu'à la satisfaction du service des loisirs et à la complète réparation de ladite surfaceuse.

QUE la somme de 42,000 \$ soit puisée à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursable sur une période de cinq (5) ans au 1er juillet de chaque année.

ADOPTÉE

Madame Girard se retire et indique un éventuel conflit d'intérêts, il est 19h52

ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-15, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée publique sur le premier projet de règlement numéro 23-15 ouverte et invite les personnes présentes à s'exprimer.

266-12-11

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-15 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

Madame Sirard reprend son siège, il est 20h01

267-12-11

CHEMIN D'HIVER, AJOUT DE DEUX SECTIONS DE CHEMIN AU CONTRAT

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la montée Sirard soit ouverte pour la saison 2011-12 sur une distance additionnelle de 1.6 km.

QUE la montée des Bâtitseurs soit ouverte de 400 mètres.

QUE le contrat de l'entrepreneur en déneigement soit augmenté de 4,046.94 \$ taxes incluses, pour le secteur « Haut ».

QUE ladite ouverture soit revue d'année en année au gré du conseil.

ADOPTÉE

268-12-11

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS (GÉNIVAR)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels pour la vidange des boues septiques des étangs aérés de ladite municipalité, offre déposée par Madame Nathalie Sigouin, ing. de la firme Génivar, telle que décrite dans sa correspondance du 6 décembre 2011.

QUE la somme de 10,500 \$ soit réservée à même le budget des travaux publics pour confirmer le paiement de la dépense.

ADOPTÉE

269-12-11

BUDGET 2012 – CORPORATION TRANSPORT RÉGION MONT-LAURIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de Ferme-Neuve accepte d'adhérer au service du transport adapté « Région Mont-Laurier » pour l'année 2012 et accepte ainsi de verser en 2012 sa contribution établie à 15 925 \$, soit 5,609 \$ par la population de Ferme-Neuve qui est de 2 839.

ADOPTÉE

270-12-11

DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

Que le conseil municipal accepte la lettre de démission en tant que pompier volontaire de la brigade des incendies de Ferme-Neuve de Monsieur Georges Piché, effective le 24 novembre 2011.

Que les membres du conseil remercient Monsieur Georges Piché d'avoir donné à la communauté de Ferme-Neuve 45 ans de volontariat au service de prévention des incendies de Ferme-Neuve.

Qu'une lettre en ce sens lui soit adressée par monsieur le Maire.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Section loisirs, urbanisme, travaux publics, incendie et varia)

271-12-11

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 12 DÉCEMBRE 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 décembre 2011 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	309,945.45 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 \$
TOTAL DU MOIS	309,945.45 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

272-12-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée à 21 h 35.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier